



École doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion

Appel à candidatures

CONTRATS DOCTORAUX 2022-2025

Qu'est-ce qu'un contrat doctoral ?

L'école doctorale n° 74 organise chaque année le concours des contrats doctoraux. Ces contrats sont financés :

1/ soit à 100% par l'université de Lille sur fonds propres, sur sujet librement défini entre le candidat et le directeur de thèse

2/ soit à 100% par l'université de Lille, sur sujets dits « labellisés », proposés par les directeurs de thèse et présélectionnés par l'université

3/ soit à 50% par la Région Hauts de France, sur une liste de sujets proposés par les directeurs de thèses, présélectionnés par la Région (le cofinanceur pouvant être trouvé librement par le candidat, l'université apportant généralement les 50% restants).

Le contrat doctoral est un financement sous la forme d'un salaire versé par l'établissement d'inscription dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans. Il permet au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

Les contrats doctoraux ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement.

Les candidats retenus bénéficieront :

- de l'accès à une offre de formation fondamentale, de méthode et d'aide à la définition de leur projet professionnel ;
- d'un encadrement scientifique offert par nos unités de recherche et d'une centaine d'enseignants chercheurs habilités à diriger les recherches.
- d'une aide spécifique dès lors qu'ils présentent un projet visant, en liaison avec un laboratoire, à accélérer un processus d'investigation ou de maîtrise des méthodes ou à internationaliser une problématique et un corpus de références.

Se porter candidat

École doctorale SJPG
1 place Déliot, BP 629, 59024 Lille Cedex
Contact: Sophie RANCHY (bureau R 3-49) 0320907555
Sophie.Ranchy@univ-lille.fr

Les candidats devront :

1. répondre aux conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, dont l'objet est de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et à simplifier la gestion des contrats par les établissements.
2. prendre connaissance du règlement relatif au concours des contrats doctoraux, reproduit à la fin de ce document, affiché à l'école doctorale et publié sur le site internet de l'école doctorale (<http://edsjpg.univ-lille.fr>)
3. remplir le dossier de candidature, y joindre les pièces complémentaires et déposer l'ensemble pour le **24 mai 2022 (12 h.)** dans les locaux de l'école doctorale. **Tout dossier déposé ou reçu après cette date sera irrecevable.**

Examen des candidatures

Modalités de sélection

- Le jury se prononcera sur la qualité de votre projet de recherche auquel vous devez apporter le plus grand soin. En rédigeant votre projet vous veillerez à faire le point sur l'état des travaux dans le domaine notamment en présentant une bibliographie provisoire.
- Les thématiques sont « ouvertes à la mobilité » : les candidatures peuvent provenir de tous les établissements.
- Les sujets des thèses devront impérativement s'inscrire soit dans une des thématiques décrites dans ce document (en lien avec les axes de recherche des laboratoires), soit dans un des sujets retenus par la Région et l'université (dans le cadre des sujets labellisés).

Phase d'admissibilité : examen des dossiers

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **31 mai 2022** pour examiner les dossiers et déterminer les candidats admissibles à l'audition. Les candidats admissibles seront prévenus par courrier électronique de leur heure de passage. Les candidats dont le dossier est rejeté seront également prévenus par courrier électronique.

Phase d'admission : audition des candidats

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **02 juin 2022** pour auditionner les candidats. Il se réunit sous la présidence de la directrice de l'école doctorale.
- Chaque membre du jury dispose du texte écrit du projet. L'ordre de passage des candidats se fait par ordre alphabétique à partir d'une première lettre tirée au sort. Chaque candidat reçoit une convocation par courrier électronique avec une heure de passage. L'audition du projet s'accompagne de questions pour une durée de quinze minutes.
- Un vote clôt les auditions. Il intervient place par place, par ordre de mérite. En cas de besoin une liste complémentaire est prévue. Il est convenu que ce vote sera la proposition de la directrice de l'école doctorale au Président de l'établissement concerné qui prend la décision finale.

Liste des thématiques

Les candidats qui souhaitent déposer un projet de thèse qui n'entrerait pas dans les thématiques définies ci-dessous peuvent déposer un dossier à condition que leur sujet de thèse entre dans un des axes de recherche d'un laboratoire. Pour connaître ces axes de recherche, nous vous invitons à consulter les sites internet des laboratoires et/ou à contacter le directeur du laboratoire concerné (les noms et adresses de courriels sont référencés dans ce document).

Comme pour les dossiers entrant dans les thématiques, la demande de dossier doit être signée par le directeur de thèse et le directeur du laboratoire de rattachement.

Nous vous incitons à envoyer un CV et un projet de recherche au responsable scientifique que vous contactez.

Thématiques du LUMEN

1. Axe ARTE (Allocation des Ressources et Trajectoires d'Entreprises)

Responsable : sebastien.dereeper@univ-lille.fr

Thématiques :

- Les opérations de fusions et acquisitions
- Les opérations de financement, de restructuration
- La caractérisation des dynamiques de prix sur les marchés d'actifs
- Les modèles de prévisions de faillites
- L'allocation des budgets et les méthodes de calcul des coûts
- Les conséquences en termes de valorisation de la dynamique des coûts (et notamment du comportement asymétrique - Sticky costs)
- Les stratégies de communication des entreprises (Gestion de résultat, dimension narrative dans la communication financière, timing des annonces...)
- Les biais comportementaux dans les décisions d'investissement
- La pertinence et le contenu informationnel du rapport d'audit, des prévisions d'analystes pour les investisseurs

2. Axe CCM (Consommation, Culture et Marchés)

Responsable : maud.herbert@univ-lille.fr

Thématiques :

- Dynamiques identitaires et cultures de consommation
- Consommation et transitions culturelles et sociétales
- Vulnérabilité et dynamiques d'inclusion et d'exclusion dans la consommation ou sur le marché.

Sujets proposés :

- *Commerces indépendants : (re)penser les transitions de la distribution de proximité ? dans le cadre de la mode circulaire.* Contact : isabelle.robert@univ-lille.fr
- *Construire l'offre muséale dans une zone précaire : une étude des dynamiques institutionnelles et des expériences du public.* Contact : nil.toulouse@univ-lille.fr

3. Axe DHAMI (Développements Humains, Alternatives Managériales et Innovations)

Responsable : dominique.besson@univ-lille.fr

Thématiques :

- Évolution des pratiques de management et de travail
- Les représentations dominantes de l'action collective, leurs manifestations concrètes (formes d'instrumentations de gestion en particulier)
- Transitions, dynamiques d'innovation et approches sectorielles (secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du médico-social, et milieu associatif)
- Régulations et mondialisation : problématiques de gouvernance, de régulations institutionnelles et de mondialisation
- Approches alternatives et réflexives de la pédagogie et de la formation en management

4. Axe GRAF (Gouvernance et Régulation de l'Activité Financière)

Responsable : eric.severin@univ-lille.fr

Thématiques :

- Régulation bancaire et offre de crédit
- Régulation bancaire et risque systémique
- Performance du droit des entreprises en difficultés
- Normalisation comptable et mesure du risque des instruments financiers
- Reconnaissance, comptabilisation et évaluation des immatériels
- Valorisation et comptabilisation des quotas d'émission de CO2
- Gouvernance et administrateurs indépendants
- Efficacité des codes et des prescriptions (sociétales, éthiques, environnementales...) en matière de bonne gouvernance
- Spécificités des entreprises à tarif régulé (« utilities », notamment le secteur de l'énergie) en matière de reporting, de gestion financière et d'évaluation

Sujet sélectionné en liste secondaire par la Région Hauts de France : *Zombification des entreprises : enjeux et conséquences pour le développement*

5. Axe MTD (Marketing Transformatif, Distribution)

Responsable : annabel.salerno@univ-lille.fr

Thématiques :

- Marketing transformatif commercial, social et de santé (techniques de persuasion)
- Distribution et technologies

Sujet proposé :

- *Engagement toward Artificial Intelligence systems: A stakeholder theory perspective*

Key words: Artificial Intelligence (AI), stakeholder theory, engagement,

Contact: retailingmbaye-fall.diallo@univ-lille.fr / souad.djelassi@univ-lille.fr

6. Axe SOIE (Stratégie, Organisation, Innovation et Entrepreneuriat)

Responsable : xavier.weppe@univ-lille.fr

- Nouvelles formes organisationnelles (Partenariats Publics Privés, modes d'organisation en projet, réseau d'entreprise, organisations résiliente)
- Nouveaux modèles économiques (ubérisation, plateformes, diffusion du gratuit)
- Innovations managériales (*crowdsourcing*, politiques de RSE, analyse du cycle de vie des produits, inclusivité)
- Processus entrepreneurial (accompagnement de l'entrepreneur, spin-off)
- Relations inter-organisationnelles (coopétition)
- Valorisation des ressources
- Apprentissage et routines organisationnelles

Thématiques proposées par le CERAPS

Le laboratoire a vocation à accueillir tout projet doctoral qui rentrerait dans l'un de ses axes de recherche

Axe 1 : Gérer le vivant. Action publique et mobilisations.

Axe 2 : Représenter les intérêts sociaux.

Axe 3 : Territoires : conflictualité, inégalités et différenciation de l'action publique

Axe transversal : Les technologies innovantes, instruments de reconfiguration des rapports public / privé

Pour le concours 2022, les thématiques suivantes seront privilégiées :

Mise en politique et circulations internationales des biens symboliques

A côté des notions de « transfert », d'« import-export » ou de « diffusion », les travaux de sciences sociales mobilisant la notion de circulation permettent de penser les passages d'un certain nombre de biens (idées, œuvres, éléments discursifs, symboles, iconographies, recettes d'action publique, etc.) d'un espace social à un autre (par exemple, du champ scientifique à l'espace des mobilisations sociales, du champ littéraire au champ politique, etc.), voire d'un pays ou d'un espace linguistique à un autre. Présentant une forte proximité avec l'agenda de recherche relevant de l'histoire sociale des idées politiques, les travaux mobilisant le « prisme circulatoire » (pour reprendre la formule d'A. Vauchez) s'emploient à faire la sociologie des acteurs (médiateurs, intermédiaires, passeurs, *brokers*, traducteurs, courtiers) faisant passer les idées, les références d'un champ/d'un pays à l'autre, tout en restituant les opérations sociales (appropriation, hybridation, marquage, requalifications) qui accompagnent ces franchissements de frontières. Ils permettent notamment d'appréhender les phénomènes de mise en politique des biens symboliques (qu'il s'agisse de biens culturels, de notions scientifiques, de productions théoriques, etc.), leurs appropriations militantes, politiques, idéologiques – entre autres, dans le domaine de l'action publique. Les sujets de thèse relevant de cette thématique auront notamment pour objectif d'investir cette problématique circulatoire en lien avec l'analyse des mutations de l'action publique et des politiques publiques. Ils pourront ainsi s'insérer dans l'axe 2 du laboratoire (sous-axe 3. « Circulations et appropriations des idées politiques ») mais aussi, possiblement, dans les axes 1 (autour des enjeux écologiques et/ou sanitaires) et 3, en fonction des objets, dès lors que la problématique de la circulation est centrale dans le projet.

- Un sujet de thèse est cofinancé par la Région Hauts-de-France : Vers une prise compte des limites planétaires et des inégalités sociales dans l'action publique locale. Etude comparée de la mise en politique de la théorie du « donut »

Contact : Cécile Leconte (cecile.leconte@sciencespo-lille.eu)

Des coalitions improbables ? Convergences et fragmentations des mobilisations antiracistes et écologistes.

Porté historiquement par des classes moyennes éduquées, à quelles conditions le mouvement écologiste peut-il à la fois s'implanter dans les quartiers populaires et construire des liens avec des organisations qui en sont issues, particulièrement sensibles aux enjeux des discriminations et du racisme ? Alors que la notion de « justice environnementale » invite à interroger les incidences sociales et raciales des inégalités environnementales, et que « l'écologie populaire » apparaît comme un mot d'ordre croissant tant du côté des pouvoirs publics que des mouvements sociaux, cette thématique invite à des propositions de recherche doctorale visant à interroger les conditions sociales et politiques de construction de coalitions improbables. Les approches ethnographiques seront privilégiées.

Les projets s'inscrivant dans cette thématique se situeront ainsi au croisement de l'axe 1 et de l'axe 2 du laboratoire.

Contact : Julien Talpin (julien.talpin@univ-lille.fr) et Jean-Gabriel Contamin (jean-gabriel.contamin@univ-lille.fr)

Désaffection à l'égard de la démocratie et procédures démocratiques innovantes

Le constat de la désaffection, en particulier chez les jeunes, à l'égard des outils « classiques » de la participation, à commencer par le vote, n'est plus à faire, si ce n'est pour souligner une tendance constante à l'aggravation. Chaque élection, nationale ou locale, semble vouée désormais à battre le record précédent d'abstention. Dans ce contexte, on ne compte plus les projets de recherche, dont beaucoup à financement européen, visant à élucider cette désaffection, mesurer ses implications, et penser de possibles remèdes. Cette thématique s'inscrit dans ce cadre et invite à l'analyse des formes et des raisons de la désaffection à l'égard de la démocratie représentative, des significations variées que recouvre cette désaffection, et l'intérêt potentiel de procédures démocratiques innovantes. De telles procédures sont en cours d'expérimentation dans de nombreuses démocraties, en particulier celles faisant intervenir, de plus en plus souvent de manière combinée, démocratie sortive (recrutement par tirage au sort, jury citoyens, mini-publics etc.) et démocratie directe (référendums, initiatives populaires, initiatives d'agenda etc.). D'autres procédés visant à démocratiser l'élection, tels que la révocation populaire ou les primaires, pourront également être étudiés. Le recours à une méthodologie de type AQQC (analyse qualitative comparée) sera encouragé, sans toutefois exclure d'autres méthodes. Cette thématique s'insère dans le sous-axe 2.1. (« les acteurs de la représentation politique ») du laboratoire.

Contact : Laurence Morel (laurence.morel@univ-lille.fr)

Le devenir des partis-mouvements

Une nouvelle génération de partis politiques est apparue, se distinguant des partis traditionnels. Moins structurés, plus fluides, souvent organisés autour d'une plate-forme numérique, ils sont dominés par une personnalité politique. La campagne présidentielle de 2017 a ainsi été marquée par l'irruption de nouvelles formations politiques : La République en Marche (LREM) et La France Insoumise (LFI), portant les ambitions de leur candidat, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon. Alors que, dans le modèle des partis traditionnels, le parti fabrique le candidat c'est ici le candidat qui crée de manière *ad hoc* une structure pour asseoir la mobilisation électorale. Les deux organisations ont ainsi été créées par le haut au moment de l'élection présidentielle de 2017 par un candidat, certes auto-proclamé, mais qui cherche à appuyer son ambition sur une structure collective. Les recherches (comparées) s'inscrivant dans cette thématique s'attacheront au devenir de ces organisations à partir du moment où leur leader se retire de la vie politique ou ne peut plus se présenter à la prochaine élection présidentielle. Les définitions les plus canoniques des partis dégagent un critère permettant de les distinguer d'autres organisations : ils sont censés avoir une « espérance de vie supérieure à celle de leurs dirigeants » (Joseph La Palombara, Myron Weiner). Si Jean-Luc Mélenchon n'a pas voulu construire une organisation durable, c'est qu'elle est indexée sur son temps politique (2022 est sa dernière candidature à l'élection

présidentielle). Quelle utilité aura LREM si Emmanuel Macron est battu ou réélu ? LREM et LFI survivront-ils à leurs créateurs ?

Contact : Rémi Lefebvre (remi.lefebvre@univ-lille.fr)

La structuration de la performance dans les fédérations sportives

Régies par le code du sport, les fédérations sportives, au nombre de 115 en France, sont, pour la majorité d'entre elles, délégataires d'une mission de service public (articles L131-14 et L131-15 du code du sport). Elles ont pour rôle d'organiser les compétitions sportives et de décerner les titres à différents niveaux, mais aussi de mener la politique sportive nationale de la discipline qu'elles représentent. Ces fédérations ont un pouvoir décisif dans la mise en place de la politique du sport français mais restent peu étudiées par la sociologie et la science politique. L'un des enjeux de leur étude est de voir dans comment s'organise la fabrique de l'élite sportive en France, peut-être parfois au détriment de la démocratisation du sport et de son accès à tous. Dans certains cas, comme celui du tennis par exemple, les associations se retrouvent très concurrencées par le privé marchand, voire pénétrées par celui-ci, ce qui renforce la tension entre élitisation et démocratisation du sport. On peut en effet émettre l'hypothèse qu'un accroissement de la concurrence du privé marchand peut conduire à accorder un intérêt plus marqué à l'élite du sport, par peur que celle-ci se tourne vers des structures privées. Cette hypothèse soulève une autre question : comment la fédération organise-t-elle la fabrique d'une élite au sein de son sport sans avoir la certitude de posséder la maîtrise complète de cette élite jusque dans leurs succès internationaux ? Cette question invite à réfléchir sur le modèle fédéral privilégié par ces structures et à questionner la place laissée aux acteurs locaux dans l'objectif de détection et de fidélisation des jeunes espoirs ; elle inscrit par ailleurs la thématique proposée dans la lignée des recherches sur les liens entre Etat et milieux associatifs d'une part, sur les interpénétrations entre le privé et le public d'autre part. Une troisième question sous-jacente à la thématique proposée est celle des rapports de force entre les dirigeants bénévoles des organisations et les salariés permanents, notamment du fait de leurs rapports possiblement différenciés à la compétition et à l'idée d'une démocratisation de la pratique sportive.

Les approches ethnographiques sont encouragées, articulant observations et entretiens dans une fédération particulière. Une enquête sur le long cours permettra par exemple de suivre plusieurs élections, du niveau national aux comités départementaux, une matière intéressante pour analyser les différentes visions qui s'affrontent ainsi que les restructurations administratives en fonction des mandats. Rien n'empêchera le recours aux méthodes quantitatives, notamment par questionnaires, si cela s'avère pertinent. Le questionnaire pourrait être utile pour obtenir un maximum d'indicateurs sur les enquêtés et repérer les meilleurs profils ensuite à interroger en entretien.

Cette thématique s'inscrit dans l'axe 2 du laboratoire (représenter les intérêts sociaux)

Contact : Stéphane Beaud (stephane.beaud@sciencespo-lille.eu)

Féminismes ordinaires : pratiques et incidences politiques de la non-mixité de genre dans les clubs de sport

Cette thématique vise à susciter des recherches sur l'étude de la socialisation politique au sein des espaces sportifs en non-mixité choisie de genre (football féminin, roller-derby par exemple). L'enjeu est notamment de comprendre les éventuelles incidences politiques de la participation à des espaces de loisir en entre-soi féminin. Alors que la question de la non-mixité suscite controverses et polémiques dans l'espace public, un certain nombre d'espaces sociaux – à l'instar des clubs sportifs féminins – fonctionnent de fait en non-mixité. Il s'agira dès lors d'étudier le fonctionnement de ces groupes sociaux, les normes qui les structurent et leur traitement institutionnel. On cherchera également à comprendre leurs incidences sur les identités et rapports de genre, sur

le rapport au monde social (voit-on s'y développer une forme de féminisme ordinaire ?) mais aussi sur le rapport au politique et en particulier au mouvement de la cause des femmes.

Les projets relevant de cette thématique trouveront à s'inscrire dans l'axe 2 du laboratoire (représenter les intérêts sociaux).

Contact : Julien Talpin (julien.talpin@univ-lille.fr) et Sandrine Lévêque (sandrine.leveque@sciencespo-lille.eu)

Les usages politiques des savoirs sociologiques.

Les projets relevant de cette thématique s'inscriront dans l'axe 2 du laboratoire et notamment le sous-axe « circulation et appropriation des idées politiques, entre productions idéologiques et représentations médiatiques ». Il s'agira notamment de repérer les acteurs politiques et militants qui s'approprient ce type de savoir et d'analyser les processus de circulation, de traduction et d'appropriation.

Contact : Stéphane Beaud (stephane.beaud@sciencespo-lille.eu)

Les séjours de vacances familiales et leur public. Réception et effets des politiques municipales de « tourisme social ».

Cette thématique invite à étudier la réception par leurs usagers de dispositifs d'action publique municipale consistant en l'organisation de séjours de vacances familiales pour des populations disposant de faibles revenus. Il s'agirait d'analyser la construction de politiques de vacances familiales municipales et de questionner ce que ces séjours familiaux, proches des codes du tourisme social, font à leurs destinataires. Ce sont notamment les effets en termes de socialisation, de rapport à la politique et de rapport à l'Etat qui devront être étudiés. Trois axes de questionnements pourraient être explorés, à l'échelle d'une commune en particulier ou dans le cadre d'une étude comparée. Le premier consisterait à interroger la façon dont les vacances tendent à (re)devenir un instrument des politiques sociales à l'échelle municipale. Un deuxième axe de questionnement possible concerne la sociologie des usagers de ces séjours. Au-delà d'une analyse des caractéristiques socio-démographiques des participants aux séjours familiaux, il serait intéressant d'envisager leurs rapports préexistants aux services municipaux et, plus largement, aux services publics et aux administrations. L'enjeu est ici de saisir les conditions d'entrée dans un dispositif d'action municipale et d'inscrire ces séjours dans un ensemble de « *rappports ordinaire à l'État* ». Un troisième axe de questionnement renvoie plus directement à ce que font les séjours aux familles qui y participent, notamment en termes de politisation, de représentations et de pratiques face aux institutions publiques, municipales ou autres. Il s'agirait autrement dit d'envisager ces séjours familiaux comme la composante d'une socialisation à l'Etat. Cette thématique relève à la fois de l'axe 2 (par les questions soulevées sur la politisation des catégories populaires) et de l'axe 3 (notamment le sous-axe 3.3 sur les « espaces des inégalités », qui vise à explorer les formes de production des inégalités dans le rapport qui lie des sujets à des institutions).

Contact : Anne-Cécile Douillet (anne-cecile.douillet@univ-lille.fr)

L'apolitisme des mairies d'extrême droite.

Alors qu'elle est devenue une force politique de premier plan au niveau national, l'extrême droite (dont le Rassemblement national est une composante) n'est pas parvenue à s'implanter localement, sauf en de rares communes. Le Sud de la France échappe à cette tendance, et en particulier trois mairies présentant des caractéristiques similaires : Orange, dirigée par Jacques Bompard ; Béziers, dont le maire est Robert Ménard ; Perpignan, conquise par Louis Alliot. Le point commun de ces trois maires est à la fois un discours d'extrême droite appuyé, qui contraste avec la tendance à la dépolitisation des gestions municipales, et une prise de distance forte avec les partis politiques, conforme à la norme d'apolitisme dominante au niveau local. Ces trois édiles sont parvenus à absorber la droite républicaine et ont construit localement une relation très personnalisée avec

la population. Les projets relevant de cette thématique étudieront ces trois configurations politiques locales en s'inscrivant au croisement de deux domaines de recherche : la standardisation de l'action publique au niveau local d'une part, l'analyse de l'affaiblissement des partis politiques d'autre part. Les recherches menées pourront ainsi nourrir à la fois l'axe 2 et l'axe 3 du laboratoire.

Contact : Rémi Lefebvre (remi.lefebvre@univ-lille.fr)

Gouverner la nuit urbaine. Approches comparées.

Cette thématique invite à des propositions de recherche portant sur les politiques municipales ou métropolitaines qui prennent la nuit urbaine pour objet. Entre enjeux d'attractivité et de développement du commerce d'une part, tensions liées aux conflits d'usage de la nuit d'autre part, cet espace-temps a en effet été saisi par plusieurs gouvernements locaux qui en ont fait un problème public et un objet de régulation. Si les horaires d'ouverture des commerces, bars, discothèques sont depuis longtemps objets de réglementations locales, depuis les années 2010, Paris, Londres et de nombreuses autres villes européennes ont mis en place des dispositifs participatifs afin de gérer les conflits et réunir professionnels, usagers et riverains. La levée des restrictions sanitaires touchant la vie nocturne a exacerbé les conflits d'usage préexistants et a remis la question à l'agenda de plusieurs municipalités. Les projets en lien avec cette thématique viseront à saisir la façon dont la nuit est construite comme un enjeu d'action publique locale, en portant une attention particulière au rôle joué par un certain nombre de groupes d'intérêts (représentants des établissements de nuit, associations de riverains, associations de prévention sanitaire...). Une autre dimension à explorer serait la circulation internationale des savoirs et pratiques liées à la vie nocturne.

Contact : Anne-Cécile Douillet (anne-cecile.douillet@univ-lille.fr)

Les formes contemporaines de l'engagement féministe en France.

Cette thématique encourage les recherches visant à questionner et documenter les formes contemporaines d'engagement féministe en France, au croisement de la sociologie de l'engagement, de la sociologie des mouvements sociaux et de la sociologie du genre, avec une attention particulière aux carrières de jeunes militantes féministes. Une orientation privilégiée est le renouvellement par les réseaux sociaux du militantisme féministe depuis les années 2010 et les possibilités d'engagement informel et individuel ainsi créées, à mi-chemin entre les modes d'action collective et « slacktivisme ». Les projets relevant de cette thématique nourriront le deuxième axe du laboratoire : « Représenter les intérêts sociaux », et plus particulièrement le sous-axe sur les rapports de domination et résistances, les mobilisations formelles et informelles. Il s'agit en effet d'interroger les mobilisations informelles se déployant hors des organisations partisanes et associatives traditionnelles, de documenter les nouvelles formes de mobilisations sociales et de retracer les conditions permettant à un groupe social discriminé (ici les femmes et les minorités de genre) « d'adopter une lecture politique des rapports de domination », autant d'enjeux propres à cet axe de recherche du CERAPS. Est aussi concerné l'axe transversal du laboratoire sur les « technologiques innovantes » et les usages du numérique.

Contacts : Sandrine Lévêque (sandrine.leveque@sciencespo-lille.eu) et Carole Bachelot (carole.bachelot@univ-lille.fr)

Du déclin à l'exemplarité ? Mise à l'agenda et matérialité des politiques de transition énergétique dans les Hauts-de-France

Cette thématique, qui se situe au croisement des axes 1 et 3 du CERAPS, vise à susciter des recherches ayant pour objet de comprendre comment des territoires ayant traversé un processus de déclin économique sont dorénavant construits comme des espaces exemplaires dans les processus de transition énergétique. Dans cette perspective, est notamment encouragée l'étude comparée de plusieurs territoires de la région Hauts-de-France, illustrative de ce type de processus. Le premier objectif de la recherche sera de reconstituer les processus et les mécanismes qui ont conduit certains acteurs à se saisir de l'enjeu de la transition énergétique et à impulser sa

mise à l'agenda politique à l'échelle communale, intercommunale, mais aussi régionale. Dans un second temps, ce travail aura pour objectif d'analyser les politiques de transition énergétique et leurs effets sur les politiques publiques. Est-il possible de dégager des transformations des politiques publiques avec l'incursion du mot d'ordre de la transition énergétique ? Enfin, un troisième objectif pourrait être de questionner les effets potentiellement contradictoires de la transition énergétique sur les territoires. En d'autres termes, il s'agirait de montrer que les politiques de transition énergétique ne sont jamais neutres et produisent des effets potentiellement contradictoires, non-recherchés : hausse du prix du foncier, gentrification ou encore entretien d'un modèle économique peu soutenable.

Sujet cofinancé par la Région Haut-de-France

Contact : Jacobo Grajales (jacobogr@univ-lille.fr)

Etude comparée des contrôles de légalité de l'Etat sur les actes des collectivités locales et de leurs établissements publics, en France et au Bénin.

L'autonomie de gestion des collectivités locales s'exprime à travers le principe de libre administration des collectivités locales et de leurs établissements publics. Ce principe, lorsqu'il s'inscrit dans un Etat unitaire, connaît certaines limites, illustrant le rôle de conseiller, de coordonnateur voire de contrôleur de cet Etat sur ces derniers. L'une de ces limites, spécialement juridiques, est le contrôle de légalité de leurs actes. Ce contrôle est un échec dans les deux Etats étudiés, mais pour des raisons différentes illustrant les faiblesses et les handicaps de la décentralisation. Pourtant, ce contrôle est essentiel pour protéger l'intérêt général et les administrés, voire la démocratie locale. Il convient donc de l'étudier, théoriquement, en profondeur dans sa relation à la décentralisation territoriale, de comprendre les raisons de l'échec de sa mise en œuvre, ce pour proposer des remèdes, des réformes voire des évolutions du concept même de contrôle de légalité, d'autant qu'aujourd'hui, au contrôle sont préférés les termes d'évaluation ou d'audit de l'action publique.

Les thèses relevant de cette thématique pourront nourrir l'axe 3 du laboratoire et pourront bénéficier d'une co-tutelle avec une université béninoise.

Contact : Stéphane Guérard (stephane.guerard@univ-lille.fr)

Etude sur les origines du droit international de l'autonomie, de la gouvernance et de la démocratie locales. Contribution à la rédaction d'un projet de Charte internationale de l'Autonomie locale.

Si la décentralisation, en tant que concept d'organisation institutionnelle, est une priorité mondiale pour faire évoluer l'Etat vers une forme plus démocratique et politiquement plus participative, l'autonomie locale est censée, quant à elle, être un phénomène d'amélioration de la gestion des services publics locaux et de meilleure satisfaction des besoins des usagers (habitants) desdits services. Par suite, en France, en Europe, et dans le Monde, les organisations, nationales et internationales, dont européennes, considèrent que la double réussite de la décentralisation et de l'autonomie locale serait le meilleur moyen d'atteindre un développement territorial équilibré et économique durable. Mais, malgré les objectifs sus évoqués, largement partagés à l'échelle nationale, européenne et internationale, reste à savoir si leur transcription dans des textes juridiques, épars et peu nombreux, ainsi que leur pratique administrativo-politique, permettent d'atteindre véritablement ces objectifs ambitieux. Incidemment, on peut aussi se demander si ces objectifs sont réalistes. Dès lors, un recensement et une comparaison des textes juridiques internationaux, dont européens, sur la décentralisation et la gestion publique locale, assortis de leurs explications, ainsi qu'un état des acteurs les ayant rédigé et/ou les promouvant (et pour quelles raisons ?) doit permettre, à l'issue de ce travail doctoral, de formuler une proposition de Charte internationale de l'Autonomie locale, et incidemment d'expliquer les carences des textes existants, sans négliger les risques de la promotion de la décentralisation au détriment de l'Etat-Nation.

Les thèses relevant de cette thématique pourront nourrir l'axe 3 du laboratoire.

Contact : Stéphane Guérard (stephane.guerard@univ-lille.fr)

Thématiques du CRDP – ULR 4487

Sujets de thèse ouverts au concours :

Droit de l'Union européenne et nouvelles formes de parentalité (thèse labellisée U Lille). Contact : Elsa BERNARD elsa.bernard@univ-lille.fr

Le renouvellement des sanctions en droit répressif de l'environnement : étude comparative franco-japonaise (sujet cofinancé Région)

Contact : Corinne ROBACZEWSKI corinne.robaczewski@univ-lille.fr

Axes ouverts au concours :

Axes transversaux (contact : Caroline MEAUX caroline.meaux@univ-lille.fr) :

Santé, vulnérabilités et biomédecine
Espaces normatifs européens et internationaux
Dynamique(s) de la justice
Nouvelles collaborations économiques

Axes disciplinaires (contact : Caroline MEAUX caroline.meaux@univ-lille.fr) :

Droit public :

Office du juge administratif, action(s) publique(s) et catégories juridiques
Droit de l'Union européenne, droit international public
Nouveaux espaces et temporalités constitutionnels
Défense et sécurité
Finances et comptabilité publiques

Droit privé :

Théorie du droit - Droit et littérature - Droit, sémiotique et linguistique
Droit des obligations
Droit social - libertés et droits fondamentaux en droit social, discriminations en droit du travail, prévention et réparation des risques professionnels, le droit du travail au service de l'activité économique
Propriété intellectuelle
Droit des affaires
Droit des personnes et de la famille
Droit pénal

Thématiques du Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025)

Les sujets de thèse doivent se rattacher aux axes / thématiques de recherche du CHJ

1. Normes et pratiques sociales : histoire du droit social et histoire du droit du travail
Contact : farid.lekeal@univ-lille.fr
2. Normes et pratiques institutionnelles et procédurales : histoire des institutions et du droit ; histoire des professions judiciaires ; histoire de la magistrature ; iconologie judiciaire ; expertise judiciaire
Contact : serge.dauchy@univ-lille.fr
Contact pour l'expertise judiciaire : damien.charabidze@univ-lille.fr
3. Normes et pratiques commerciales : histoire du droit commercial ; histoire du droit des affaires ; institutions commerciales ; commerce maritime et colonial
Contacts : victor.simon@univ-lille.fr et luisa.brunori@univ-lille.fr
4. Normes et pratiques pénales et pénitentiaires : histoire du droit criminel et de la procédure pénale ; institutions pénitentiaires ; peines et preuves
Contact : louis.de-carbonnieres@univ-lille.fr
5. Histoire du droit international et histoire du droit comparé
Contact : dante.fedele@univ-lille.fr
6. Histoire de la doctrine juridique ; histoire de la culture juridique ; histoire de la pensée juridique et politique.
Contact : serge.dauchy@univ-lille.fr
7. **Sous réserve de la signature des documents officiels avec le Mexique, le sujet suivant est proposé :**
" The resolution of commercial disputes in the XIXth century : A comparative history between French and Mexican law " ou, en français, "La résolution des conflits commerciaux au XIXe siècle : histoire du droit comparé entre les droits français et mexicain". En principe, il s'agira d'une codirection avec le professeur Oscar Cruz Barney de l'UNAM, à Mexico.

Pour plus de renseignements : <https://chj-cnrs.univ-lille.fr/le-laboratoire/>

Liste des unités de recherche concernées

- Centre d'études et de recherches administratives, politique et sociales (Université de Lille-CNRS, CERAPS, UMR n° 8026, dir. Anne-Cécile Douillet) :

 anne-cecile.douillet@univ-lille.fr

- Centre d'histoire judiciaire (Université de Lille-CNRS, CHJ, UMR n° 8025, dir. Serge Dauchy) :

 serge.dauchy@univ-lille.fr

- Centre de recherches Droit et Perspectives du Droit (Université de Lille, CRD&P, codir. Pr. Emmanuel Cartier et Pr. Sandrine Chassagnard-Pinet) :

 emmanuel.cartier@univ-lille.fr et sandrine.chassagnard-pinet@univ-lille.fr

- Lille University ManageMENT Lab (Université de Lille, LUMEN, dir. Pr. Benoit Demil) :

 benoit.demil@univ-lille.fr

Règlement relatif au concours des contrats doctoraux de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n°74

Article 1. Le contrat doctoral

Créé par le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009¹, le contrat doctoral est un contrat de travail de trois ans permettant au doctorant recruté de réaliser sa thèse dans les meilleures conditions.

Article 2. Organisation du concours

Le concours des contrats doctoraux est organisé chaque année par l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion pour l'université de Lille.

L'université de Lille décide du nombre de contrats doctoraux alloués chaque année pour l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion.

Les dossiers, épreuves et jurys sont les mêmes, quel que soit le support de financement.

Les candidats à un contrat doctoral sur financement extérieur sont soumis à la même procédure

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité (examen du dossier) et une épreuve d'admission (audition).

Article 3. Calendrier

Les candidats doivent respecter le calendrier validé par le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale précisant les dates pour :

- Le dépôt des dossiers de candidature.
- La réunion du jury d'admissibilité
- Les auditions

Les dates sont affichées sur le site internet de l'école doctorale et précisées sur le dossier de candidature.

Le non respect de ce calendrier entraînera automatiquement l'irrecevabilité de la demande.

Article 4. Composition du jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité est désigné par la directrice de l'école doctorale. Il est composé de la directrice de l'école doctorale, d'au moins un membre extérieur du Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale, des directeurs de laboratoires (ou de leur représentant) concernés par les candidatures. La coordonnatrice de l'école doctorale participe au jury en qualité de rapporteur.

Article 5. Rôle du jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité veille au respect des critères définis à l'article 9 du présent règlement et sélectionne les candidats qui passeront l'audition.

Article 6. Composition du jury d'admission

Le jury, nommé par la directrice de l'école doctorale, est composé des membres suivants :

- avec voix délibérative : la directrice de l'école doctorale (qui préside le jury), les directeurs de laboratoires ou leur représentant, et les 4 membres extérieurs du Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale ou leur représentant
- Avec voix consultative : les représentants d'une discipline non représentée et dont le directeur de laboratoire est déjà membre de jury (exemple : si le directeur de laboratoire représente le marketing, un représentant de la spécialité finance pourra être présent mais sans voix délibérative), la coordonnatrice de l'école doctorale qui participe au jury en qualité de rapporteur.

Les directeurs de laboratoire qui ont des candidats sous leur direction ne peuvent pas participer au jury d'admission et se font représenter.

En cas d'absence, les membres à voix délibérative s'engagent à être représentés.

Article 7. Conditions pour candidater

Les candidats aux contrats doctoraux doivent être titulaires d'un Master 2 ou équivalent (équivalence validée par le conseil de l'école doctorale) et avoir rédigé et soutenu un mémoire de recherche avant la date fixée pour l'épreuve d'admissibilité. Le mémoire devra avoir obtenu la note minimale de 15/20.

L'évaluation du mémoire devra faire l'objet d'une appréciation suffisamment précise permettant aux membres du jury d'admissibilité d'en apprécier les qualités.

La moyenne de Master doit être de 14/20 minimum sur les 2 ans ou d'au moins 14/20 sur la 2ème année de Master.

L'obtention des notes ci-dessus n'implique pas une admissibilité automatique. Le jury demeurera particulièrement attentif au parcours universitaire de l'étudiant.

Les doctorants inscrits en 1re année de thèse peuvent candidater (sauf si le support de financement est un support régional) ; s'ils sont retenus par le jury, leur acceptation devra être validée par le Conseil scientifique de l'établissement concerné, conformément à l'article 3 al. 2 du décret du 23 avril 2009.

Les candidats doivent présenter un projet de thèse s'inscrivant dans l'une des thématiques définies dans l'appel à candidatures. A cette fin, ils doivent prendre contact avec le responsable scientifique concerné, dont les coordonnées figurent dans l'appel à candidature.

Un directeur de thèse ne peut pas présenter plus de 2 candidats par an. Au-delà, aucun dossier ne sera examiné. Les directeurs de laboratoire sont les garants du respect de cette condition.

Article 8. Modalités de candidature

Les candidats doivent déposer le dossier de candidature à l'école doctorale à la date requise. Il doit être complété, accompagné des pièces demandées et signé par le candidat, son directeur de thèse (et éventuellement le co-directeur de la thèse) et son directeur de laboratoire. Si le directeur de laboratoire est pressenti comme directeur de thèse, le directeur-adjoint du laboratoire, le directeur d'équipe, le responsable de l'axe scientifique ou son représentant signe en lieu et place du directeur de laboratoire.

Tout dossier incomplet sera irrecevable.

Article 9. Phase d'admissibilité : examen des dossiers par le jury

L'admissibilité est une épreuve sur dossier. Le jury se réunit et examine chaque dossier. La sélection est fondée sur plusieurs critères : parcours de l'étudiant et résultats obtenus, lettre de motivation, projet de thèse, avis « motivé » des directeurs de thèse et de laboratoire quant à la pertinence du sujet de thèse proposé et son adéquation avec l'appel à candidatures mais également quant aux capacités du candidat à mener son projet à terme dans les délais requis. Sur la base de ces critères, le jury détermine la liste des candidats retenus pour les auditions.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, l'école doctorale procède au tirage au sort d'une lettre de l'alphabet pour déterminer l'ordre de passage des candidats retenus. Chaque candidat reçoit un courrier électronique avec la liste des candidats sélectionnés et l'heure de passage prévue. Chaque candidat doit se présenter au moins vingt minutes avant l'heure de passage prévue.

Article 10. Phase d'admission : audition des candidats

L'épreuve d'admission est une audition devant le jury d'une durée de 15 à 20 minutes. Chaque candidat expose son projet de thèse et la méthodologie employée. Le candidat répond ensuite aux questions du jury.

Les auditions sont publiques.

Le candidat est évalué au regard de son dossier et de sa soutenance sur les critères suivants : qualité du dossier scientifique, faisabilité, positionnement du sujet dans la discipline, positionnement du sujet dans les axes de recherche du laboratoire.

Article 11. Délibération et vote du jury

Le jury délibère à huis clos à l'issue des auditions.

Sur la base d'une grille de critères définis à l'article 10, chaque membre de jury attribue une lettre à chaque candidat et la communique oralement à la présidente de jury. Cette évaluation prend en compte la présentation écrite et orale, l'intérêt du sujet, la méthodologie de la recherche ainsi que la cohérence du projet de recherche avec les axes du laboratoire.

Le classement fait l'objet d'une discussion entre les membres de jury et d'un vote éventuel en cas de candidats ex-aequo.

Le jury peut établir une liste complémentaire.

Le Conseil de l'école doctorale (hors représentants élus des doctorants) entérine le résultat du vote. Le résultat est communiqué oralement par la directrice de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion aux candidats à l'issue de la délibération du jury.

Article 11. Décision des présidents d'universités et communication des résultats définitifs

Les résultats du vote du jury sont soumis pour décision au président de l'université de Lille. Les résultats validés par le président de l'université sont notifiés par email aux lauréats. Sauf exception, les contrats doctoraux prennent effet au 1er octobre.

Article 12. Effet du présent règlement

Le présent règlement a été validé par le Conseil scientifique et pédagogique extraordinaire de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion le 16 janvier 2020.

Il entre en vigueur pour le concours des contrats doctoraux 2020-2021.

Fait à Lille

Le 16 janvier 2020

Pour le conseil l'ED SJPG



Pr. Johanne Saison

Directrice